Communiqué de presse - 24/10/2019 – Ciney

Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey, Somme-Leuze

Suite au constat d'un grand manque d'aires de pique-nique et afin d'augmenter la qualité et l'attractivité des promenades, **la Maison du Tourisme Condroz-Famenne**, en collaboration avec le **GAL Pays des Tiges et Chavées et le GAL Condroz-Famenne**, a prévu d'installer **14 aires de pique-nique** (2 aires par commune) essentiellement constituées de bois indigène.

Le périmètre concerné par le projet est composé de 7 communes (Assesse, Ciney, Gesves, Hamois, Havelange, Ohey, Somme-Leuze) situées à cheval entre le Condroz Namurois et la Famenne.
Ces aires seront implantées à des lieux emblématiques le long des chemins de promenades (ex : points de vue ou sites remarquables), sur le futur ViciGal et sur le Ravel ligne 126.

Vous travaillez dans le métier du bois ?
Vous êtes créatif, artistique ?
Vous avez envie d'implanter une aire de pique-nique familiale dans notre belle région ?

Cet appel à projets est pour vous !

QUI PEUT PARTICIPER ?

L'appel à projets est ouvert à tout **professionnel du bois**, aux **étudiants dans les métiers du bois** et aux **artistes** ou **groupes d'artistes**, en mesure de facturer leurs prestations.
Chaque porteur de projet a le droit de présenter plusieurs projets à condition qu'ils soient fondamentalement différents.
Nous faisons appel à votre créativité pour proposer un projet durable et initiateur d'une démarche originale qui répond aux attentes des familles, des randonneurs et des PMR.

QUELS SONT LES CRITÈRES A RESPECTER ?

Utiliser du bois local :

- Les aires de pique-nique seront construites en bois massif. Seules les essences indigènes (essences de bois propres à la Wallonie) seront acceptées, l'utilisation d'essences exotiques est disqualifiante.
- Le bois devra constituer la majeure partie de l'aire de pique-nique proposée (au minimum 3/4 du poids).
- Pour les autres matériaux nous privilégierons également les matériaux d'origine naturelle et locale (ex : pierre, fer, …).
- Le bois aura une origine locale et au maximum provenant d'un rayon de 200 km autour du territoire concerné.
- En cas d'achat de bois il se fera de préférence dans une scierie de Wallonie (une liste des scieries locales est à votre disposition sur simple demande).

Durabilité :

- Les aires de pique-nique seront destinées à des espaces publics extérieurs. Elles devront être conçues aux normes de sécurité et rester en bon état pour une durée minimale de 10 ans.
- Elles devront être conçues afin de minimiser l'impact d'éventuelles incivilités.
- Le type de matériaux choisi et leurs formes seront faciles à entretenir et à nettoyer.

Sécurité :
Les aires de pique-nique assureront la sécurité des usagers (ex : éviter des pièces coupantes ou autres).

Dimensions :
Les emplacements prévus pour accueillir les aires de repos feront +/- 50m².

Ancrage au sol :
Les aires de pique-nique devront être fixées au sol. Le système de fixation devra être précisé dans le dossier technique.

Originalité :
Les aires de pique-nique présenteront un caractère original, créatif et artistique en lien avec les caractéristiques naturelles et culturelles du territoire.

Elles permettront d'accueillir :

- des familles avec de jeunes enfants (ex : assises et tables de différentes hauteurs adaptées aux enfants et aux adultes, présence d'un jeu sur la table ou au sol dans le périmètre de l'aire de pique-nique, construction ludique, …)
- des personnes à mobilité réduite (PMR) (ex : espace adapté pour pouvoir glisser la chaise roulante sous la table, banc rabattable sous la table, …)

Pour information : la Maison du Tourisme a créé des balades-jeux « Mes Aventures d'Enchanteur », en s'inspirant des légendes locales et elle dispose de visuels que vous pouvez utiliser si vous le souhaitez : voir www.mesaventures.be

QUEL EST LE BUDGET ?

Une enveloppe budgétaire de maximum 5.000€ TVAC sera allouée à chaque aire de pique-nique.
Ce budget doit comprendre :

- le détail des matériaux utilisés et les coûts
- le coût de la main d'œuvre nécessaire à la réalisation complète de l'aire de pique-nique
- le coût de la livraison
- le coût de l'installation complète

Les services communaux pourront éventuellement assister le porteur du projet pour l'installation de l'aire de pique-nique.

COMMENT PROCEDER ?

Chaque projet fera l'objet de l'expédition d'un dossier de candidature comprenant 4 parties :

1. Un document (fichier texte) reprenant les coordonnées du porteur de projet (nom, prénom, adresse, email, téléphone), ainsi que des exemples d'autres réalisations similaires du porteur de projet (fichiers pdf ou jpeg)
2. Un document (fichier texte) présentant :
   - un descriptif détaillé du projet - de manière anonyme,
   - les informations techniques (origine des matériaux, système de fixation au sol, démarche originale et artistique),
   - une estimation budgétaire – détail des postes (max 5 000€ TTC),
   - la durée de vie estimée du projet (min 10 ans)
3. Un croquis (fichier pdf ou jpg de bonne qualité) illustrant le projet - également de manière anonyme.

Les projets seront envoyés par mail aux 2 adresses suivantes :
c.hodeige@valleesdessaveurs.be
valerie.grandjean@tiges-chavees.be

Pour le dimanche 24 novembre 2019, à minuit au plus tard

Les porteurs de projets sélectionnés seront avertis par mail début janvier 2020.

Si l'envoi électronique constitue une difficulté à rentrer un projet, vous pouvez nous contacter :

➢ Cindy Hodeige : Chargée de mission à la Maison du Tourisme Condroz-Famenne
c.hodeige@valleesdessaveurs.be ou 086/40 19 22

➢ Valérie Grandjean : Chargée de mission au GAL Pays des Tiges et Chavées
valerie.grandjean@tiges-chavees.be ou 083/67 03 47

SÉLECTION DES PROJETS

La sélection des aires de pique-nique se fera sur base des dossiers introduits dans les délais impartis. Afin d'assurer la diversité des aires de repos sur le territoire de la MT, un minimum de 7 projets différents seront sélectionnés. Un projet pourrait être amené à être réalisé en 2 exemplaires.
Le jury de sélection sera composé d'experts techniques et artistiques choisis par les organisateurs et de représentants de chaque commune partenaire.
Le processus de sélection est anonyme. Ce jury, au cours d'une séance publique, prendra connaissance des différents projets proposés sans mention du nom de l'auteur du projet. Ensuite, il sélectionnera les œuvres éligibles parmi les projets reçus (élimination des projets ne répondant pas aux critères du présent appel à projets). Le jury établira alors sa liste de préférences, en classant l'ensemble des projets retenus. Ensuite, les lieux d'implantation des aires seront définis par

commune. Le choix de la commune où vous serez amené à installer votre projet ne vous incombe donc pas.

Les critères d'évaluation principaux sont :

- L'utilisation d'essences de bois indigènes, produites localement et de matériaux naturels ;
- L'intégration de l'aire de pique-nique dans son environnement ;
- La durabilité des installations (minimum 10 ans) ;
- L'aspect ludique et accessibilité aux familles et aux PMR ;
- L'originalité et la créativité ;
- Le coût du projet ;

La décision du jury est souveraine et n'appelle aucune justification.
Le résultat de la sélection sera communiqué à l'artiste début janvier 2020.

PÉRIODE DE RÉALISATION

Les aires de pique-nique devront être installées pour la mi-avril 2020.

CONTACTS

Pour toute question concernant l'appel à projets, vous pouvez contacter :

- **La Maison du Tourisme Condroz-Famenne :**

Cindy Hodeige
c.hodeige@valleesdessaveurs.be
086/40 19 22

- **Le GAL Pays des Tiges et Chavées :**

Valérie Grandjean
valerie.grandjean@tiges-chavees.be
083/670 347

Avec le soutien du Commissariat Général au Tourisme. « Fonds européen agricole pour le développement rural : l'Europe investit dans les zones rurales. »